
AUDITION Commission culture - Syndicat des Cinémas, d'Art, de Répertoire et d'Essai
Mission d'information pour une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique.

Pdt : Pierre-Yves Bournazel

Rapporteuse : Aurore Bergé

1 – LE SCARE

Le Syndicat des Cinémas d'Art de Répertoire et d'Essai compte 400 cinémas, et 700 écrans adhérents, dans toute la France : la majorité des salles indépendantes de Paris, des cinémas de périphérie, de grandes villes et de villes moyennes et petites. Les adhérents sont de tout statut : associatifs, privés, municipaux et appartiennent aussi bien à la petite, moyenne ou grande exploitation.

Le Scare est l'un des syndicats nationaux les plus importants de la Fédération Nationale des Cinémas Français (qui regroupe l'ensemble de l'exploitation).

Le syndicat s'investit dans les questions de formation, développe un dialogue constant avec ses adhérents, les partenaires indépendants, distributeurs notamment, et œuvre pour le maintien et développement des lieux indépendants et Art & Essai face à la concurrence de cinémas de grands groupes, mais aussi d'autres modes de consommation sur d'autres supports (ordinateurs, tablettes ...).

2 – LES SALLES ART & ESSAI

La France possède un parc de salles, et particulièrement Art & Essai unique au monde.

En 2017 :

2046 établissements et 5913 écrans de cinéma en France

1168 établissements classés Art & Essai, soit 2431 écrans (classement 2018)

Les salles Art & Essai représentent en 2016 :

57,9 % des établissements cinématographiques,

42,6 % des écrans,

38,6 % des fauteuils

35,8 % des séances

32 % de la fréquentation totale en 2016 (68,09 millions d'entrées sur 213,2)

27% des recettes

209,4 millions d'entrées totales en 2017

Parmi les 925 unités urbaines équipées d'un cinéma, 725 unités urbaines sont équipées de salles A&E.

86 % des établissements classés comptent moins de 4 écrans.

A titre de comparaison, les multiplexes représentent 10% des cinémas, 42% des écrans et 60% des entrées.

Les cinémas d'Art & d'Essai sont d'une grande diversité :

- géographique : ils sont implantés sur tout le territoire : des cinémas emblématiques des grandes villes qui proposent toute la palette des films d'auteurs et joue un rôle moteur dans leur carrière, des salles de villes moyennes jusqu'aux zones rurales, ainsi qu'à Paris et en périphérie.

- de statuts : Privé, associatif, municipal

- architecturale

Elles assurent un double rôle de :

Diffusion de la diversité : avec la découverte des auteurs émergents qui seront les grands de demain, elles participent à l'innovation culturelle. La France joue un rôle majeur dans la découverte des auteurs internationaux, grâce à son réseau de salles A&E dense et à une politique de soutien à la création et à la diffusion.

- Sur les films 693 films inédits sortis en 2017, 322 étaient recommandés A&E. Ils représentent environ 20 % des entrées totales (soit 40 millions d'entrées), qui sont en grande majorité réalisées dans les salles classées.

- Plus d'un tiers des films sont sortis sur moins de 20 établissements en 1^e semaine, 48,4% sur moins de 50 établissements, 61,7% sur moins de 100 établissements.

- De nombreuses salles Art & Essai programment entre 200 et 300 films par an.

Sur les 693 films sortis en première exclusivité en 2017 :
359 sont français (dont 251, 100 % français)
322 films sont recommandés A&E en 2017
13 nouveaux films sont sortis en moyenne par semaine

L'action culturelle sur les territoires et l'éducation à l'image.

Les salles A&E jouent un rôle social clé par l'ensemble des animations proposées, des débats organisés et des liens avec tout le tissu associatif. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges, le lieu du collectif et de la sociabilisation au contraire de pratiques favorisant le repli sur soi.

Les salles Art & Essai jouent un rôle primordial d'**Education à l'image** :

Ce sont elles qui assurent pour une très large part les séances et animations des dispositifs **scolaires** d'éducation à l'image (1,5 millions d'élèves concernés, 3,7 millions d'entrées par an) et au-delà organisent régulièrement d'autres séances en faveur des scolaires.

Elles s'adressent à tous les publics, de tous âges et catégories sociales, avec notamment une politique tarifaire adaptée. Le Prix moyen est de 5,63 € contre 6,51 € sur l'ensemble des salles.

Situées au cœur des villes et des banlieues, elles dynamisent un quartier, une ville sur le plan culturel, social et économique. Seuls établissements ouverts 7 jours sur 7, de 9h à minuit, ils favorisent l'activité des commerces alentours et constituent un élément de reconquête des centres villes.

- Aujourd'hui les salles d'Art & d'Essai font preuve d'inventivité pour renouveler les pratiques et les publics.

29,8 % des entrées en 2017 ont été réalisées dans des cinémas d'Art & d'Essai.

3 – ENJEUX

- **L'Adaptation des salles Art & Essai aux nouvelles pratiques**, la reconquête du public, en particulier jeune, constitue l'un des enjeux. Pour cela, il est nécessaire que les pouvoirs publics et collectivités puissent accompagner au mieux les salles dans leur modernisation, leur agrandissement et le développement de leurs équipements.
- **Concurrence** : Les salles indépendantes historiquement implantées et qui ont favorisé l'émergence de cinéphilies, subissent la concurrence des cinémas de circuits, notamment en raison de créations et d'extensions de multiplexes. De plus, l'année a été marquée par le rachat de nombreux cinémas indépendants par des groupes et le rachat d'un circuit indépendant par le groupe CGR, ce qui a renforcé la position dominante de l'un des 3 plus grands circuits.

Cette concentration se traduit notamment par des difficultés d'accès aux copies :

Dans les grandes et moyennes villes, des établissements Art & Essai, dans leur très grande majorité privés, emblématiques et de référence sur les zones sont confrontés à une concurrence très sévère sur les sorties de films art et essai porteurs. Quand elles accèdent aux films les plus porteurs, pourtant indispensables à leur équilibre économique, elles doivent les « partager » avec les circuits concurrents, qui souhaitent également programmer le film. Cela aboutit à une déperdition d'entrées par établissement, (et participe au raccourcissement de la durée de vie des films).

La concentration des copies dans les grandes agglomérations et les multiplexes se répercute par un manque de copies pour les établissements indépendants dans les villes moyennes et petites, qui accèdent aux films de manière bien trop tardive.

- Fragilité économique des salles indépendantes :

De nombreuses salles sont dans une grande fragilité économique. Un rapport de l'INSEE et une enquête du Film Français indiquent notamment que les taux de marge des établissements indépendants ne programmant pas de cinéma commercial est deux fois plus faible que celui des multiplexes appartenant à des groupes. (INSEE PREMIERE N°1677 – novembre 2017 / Le Film Français n° 3778 décembre 2017).

La majorité des cinémas indépendants, fortement A&E, ont des recettes exclusivement constituées des entrées (sur le principe de partage de recettes avec les distributeurs et la remontée de recettes aux ayants droits), avec une politique tarifaire attractive, et ont des charges de personnel importantes pour faire vivre et animer les lieux, communiquer sur tous les supports, print, web, réseaux sociaux et ont des charges techniques en augmentation.

Ainsi, cette fragilité économique est due à :

- la difficulté de plus en plus grande d'accès aux copies des films les plus porteurs qui favorisent l'équilibre économique à même d'assurer la diffusion de films plus fragiles.
- la volatilité du public, dont le renouvellement est nécessaire.
- l'érosion des entrées sur les films de la diversité.

- des coûts d'exploitation en augmentation.
- des charges locatives en augmentation et au coût du foncier.
- la nécessaire adaptation des lieux. Outre des rénovations, des agrandissements s'imposent souvent pour avoir la capacité d'offrir plus de diversité, et l'adaptation aux normes d'accessibilité. Par le système mutualiste du fonds de soutien, une aide à la rénovation des salles est accessible. Celle-ci est malheureusement insuffisante, en particulier dans les centres villes où le prix du foncier est très élevé.

- Afin de garantir la pérennité des lieux indépendants, il est indispensable de faciliter les reprises : les investissements sont coûteux et offrent peu de rentabilité.

- Contributions numériques / Après VPF

La loi du 30 septembre 2010, a établi les règles du mécanisme de la contribution numérique qui a permis une numérisation rapide du parc de salles, par un système solidaire. Les distributeurs et ayant-droits qui continuent à réaliser des économies importantes avec les copies numériques, contribuaient à l'équipement des salles qui devaient réaliser l'investissement. Le dispositif doit prendre fin en 2021.

Or il s'avère que la durée de vie des équipements numériques est plus courte que celle d'un équipement argentique 35 mm.

Le remplacement de pièces coûteuses est régulièrement nécessaire en raison de nombreuses pannes ou pour maintenir une qualité de projection.

Par ailleurs, l'équipement numérique a induit des coûts de consommable et d'entretien bien plus élevés que pour un équipement en 35 mm et a induit de nouveaux coûts : adaptation des cabines de projection, ventilation spécifique, maintenance élevée, réception de copies dématérialisées, coût des consommables en nette augmentation, entretien très régulier des cabines pour préserver les équipements de la poussière.

Ces coûts sont particulièrement lourds pour les indépendants qui ne bénéficient pas de tarifs négociés sur les volumes. Ceux-ci ont par ailleurs maintenu leur personnel de cabine, désormais polyvalent.

Un observatoire a été mis en place par le CNC au printemps 2018 afin de trouver une solution pour les salles qui ne pourront faire face au renouvellement.

Il est toutefois indispensable de trouver de manière urgente les moyens de mettre en place un système solidaire, re-distributif et pérenne pour permettre aux salles indépendantes, déjà fragiles économiquement, de continuer à assurer les projections.

- Chronologie des medias

Permettre un large accès aux œuvres par le public, l'investissement dans la création des acteurs de la diffusion en récompensant ceux qui contribuent le plus à la création, sont des objectifs partagés.

Un plan de lutte anti-piraterie véritablement efficace doit, de plus, être mis en place.

La première partie de la chronologie, celle de la fenêtre salle, concentre beaucoup d'attention. Elle a déjà fait l'objet de modifications et été réduite de manière très importante.

Aujourd'hui, les efforts pour élargir le nombre de films concernés par la dérogation permettant la réduction de la fenêtre de 4 à 3 mois sont importants et concernent en grande majorité des œuvres Art & Essai.

Il est paradoxal de constater que ces efforts seront supportés principalement par les salles et les films Art & Essai, alors que ce sont ces salles qui proposent les durées de vie les plus longues aux œuvres.

En 2017, un tiers des entrées des films A&E sont réalisées au delà de la 4^{ème} semaine alors que les films non A&E réalisent moins de 15% de leurs entrées au delà de la 4^{ème} semaine.

Il n'est pas rare que les films soient exploités plusieurs semaines, et repris souvent plusieurs mois après leur sortie, en particulier dans la petite exploitation. Une réduction de la fenêtre salle va à l'encontre des principes défendus par les salles A&E de redonner du temps au bouche à oreille, d'aller contre la consommation et la rotation rapides des œuvres, favorisées par des enjeux économiques globaux.

Les succès que l'on qualifie de surprises, les exploitations sur la longueur inattendues, ne sont pas des exceptions. *Petit Paysan* a été beaucoup cité dans les débats, mais ce n'est pas le seul film à avoir connu ce type de succès. Parmi les nombreux autres exemples ayant eu une carrière sur la longueur dans nos salles, et qui figurent au top 100 des films recommandés, nous pouvons citer : *120 Battements par minute*, et ses 800 000 entrées dont 53% réalisées dans les salles Art & Essai, *La Villa*, 450 000 entrées dont 68% dans les salles classées, *Aurore*, 430 000 entrées dont plus de la moitié dans les salles classées, mais encore *Le Caire Confidential*, *Barbara*, *Un beau soleil intérieur*, *Visages Villages* (235 000 entrées dont 73% dans les salles classées), *Et les mistral gagnants*, *Carré 35*, *Faute d'amour*, *Ernest et Célestine en hiver* (220 000 entrées à plus de 80% dans les salles classées), et plus récemment, *Ni Juge ni soumise*, *Jusqu'à la Garde*, *Ladybird*, *3 Billboards* ... L'exploitation d'un film dans nos salles demande des efforts, nécessite du temps, se travaille en profondeur. Ces films qui fonctionnent sur la longueur dans nos salles sont loin d'être le fruit d'un hasard.

Aller dans le sens d'un raccourcissement d'une fenêtre salle, déjà la plus réduite, c'est induire des habitudes qui accéléreront le rythme infernal qui nous est déjà imposé, c'est toucher au cœur nos établissements dans leurs pratiques, c'est porter un coup à la diversité.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la diffusion des auteurs émergents est réalisée en France en très grande majorité dans les cinémas.

La France est le marché directeur pour les films d'auteurs. De nombreux films proposés par les vendeurs internationaux et les producteurs, ne sont acquis par des distributeurs français que grâce à l'existence d'un tissu de salles Art et Essai dynamiques.

Pour ces distributeurs et ces films, la salle, en plus d'être le lieu qui leur fournit un éclairage et une notoriété, est l'endroit principal de la création de valeur. En effet, les autres fenêtres (VOD, TV, SVOD) ne génèrent que peu de revenus sur ces films.

Le modèle économique et le fonctionnement de l'économie numérique, en proposant une offre pléthorique non éditorialisée, favorisent la concentration sur un nombre restreint de titres, les plus demandés, ce qui va à l'encontre de la nécessaire diversité.

Nous réaffirmons ici nos craintes sur les perspectives de raccourcissement de la chronologie des médias.

Pass Culture

La mise en place du Pass culture pose de nombreuses questions aux salles indépendantes :

- L'offre s'annonce dangereusement pléthorique, la promotion des propositions culturelles dangereusement algorithmique.

Le périmètre doit, à notre sens, être circonscrit aux offres encourageant la curiosité, l'exigence et la pratique des lieux de culture et ne pas devenir un chèque en blanc pour des offres pour lesquelles les jeunes se tournent déjà, des offres favorisant le repli sur soi, des offres d'acteurs mondiaux, comme Netflix. La plate-forme s'inscrit dans une démarche à l'opposé du travail mené par les salles, en particulier Art & Essai, qui consiste, d'un côté à faire des salles le lieu de la pratique culturelle cinématographique, le lieu social qui demande le mouvement vers la découverte, et de l'autre côté à construire une éditorialisation précise et engagée pour permettre la rencontre des œuvres de qualité avec les publics. Ainsi, intégrer dans une politique culturelle la captation d'un public déjà acquis, à des fins purement commerciales par les groupes les plus puissants, pose question.

- Le Pass Culture doit être un outil de levier et non un portefeuille qui bénéficie aux plus puissants, aux plus marketés, aux plus visibles, au plus facile.

- Le financement du Pass par des propositions entièrement ou partiellement gratuites par les entreprises participantes, ne permettra pas aux indépendants de rivaliser avec les plus puissants.

- De même, on peut se demander comment une salle indépendante ne disposant pas des mêmes services et moyens de communication et de marketing que les groupes pourront émerger quand il est demandé à chaque participant de créer les éléments de communication sur l'interface.

- Ainsi, quelle est la justification d'un Pass tel qu'il se dessine dans une politique culturelle, qui risque au contraire de balayer le travail de longs mois et années mené par les salles pour amener les jeunes vers des propositions à dimension culturelle.

- Publicité à la télévision.

L'autorisation de la publicité à la télévision induirait une concentration encore plus forte sur les titres dont les budgets peuvent accéder le plus massivement à la publicité TV, marginalisant les films d'auteurs portés par des distributeurs plus fragiles.

Concernant l'audiovisuel public, nous réaffirmons notre solidarité avec la filière indépendante et en particulier avec les distributeurs et producteurs indépendants, en favorisant notamment la diffusion des films après la salle, et notamment qu'ils puissent trouver des revenus suffisants de la vente des films sur les chaînes TV.

4 – PROPOSITIONS :

- Adopter une destination spécifique « établissements de spectacles cinématographiques » dans les PLU pour permettre une rénovation plus aisée des cinémas de centre-ville. (Mesure préconisée par le rapport Lagauche). En effet les PLU imposent aux cinémas les mêmes règles que pour un commerce classique, notamment la création de parking en cas d'implantations. Il est indispensable que les exceptions en termes d'urbanisme qui prévalent pour les établissements à vocation culturelle ou d'intérêt collectif, soient applicables aux cinémas, en particulier classés Art & Essai.

- Permettre d'établir des règles spécifiques protégeant les cinémas indépendants / Art et Essai dans le champ du foncier et des loyers.

- Etendre l'obligation d'autorisation de CDACi aux cinémas augmentant le nombre de leurs salles sans atteindre le seuil d'augmentation de plus de 300 fauteuils. Actuellement, la nécessité d'obtention d'autorisation est limitée aux créations et aux agrandissements d'établissements de plus de 300 fauteuils. Or, les pratiques de diffusion des films se sont transformées et la concurrence s'opère désormais sur les films d'auteurs. Il est plus important de disposer d'un plus grand nombre d'écrans pour exposer plus de films, que de fauteuils dans les salles. Ainsi, des circuits rénovent leurs cinémas en augmentant le nombre de leurs salles sans augmentation du nombre de fauteuils, se passant ainsi d'une demande d'autorisation en Commission Départementale Aménagement Cinématographique.
- Lorsqu'une autorisation de CDACI est acceptée, ouvrir la possibilité de l'assujettir à des engagements de programmation idoines en faveur, et non au détriment, des salles indépendantes concernées.
- Diriger une partie des nouvelles taxes en provenance des opérateurs numériques (taxe You Tube, contributions des plates-formes régies par les pays de destination ...) vers les acteurs de la diffusion cinématographique, salles indépendantes et Art & Essai.

- Renforcer les dispositifs d'aide à la reprise des salles par les indépendants.

- Modifier et revaloriser le calcul du fond de soutien en faveur de l'exploitation indépendante Art & Essai.